

Keleier

BULLETIN MUNICIPAL • Janv. 2022

Plufur

Infos



P 2 . ÉDITO
P 3 à 6 . VIE MUNICIPALE
P 7 . INFOS PRATIQUES
P 8 . ACTION SOCIALE

P 9 VIE LOCALE
P 10 à 11 . PATRIMOINE





CHÈRES PLUFURIENNES, CHERS PLUFURIENS, CHERS AMIS ;

C'est avec plaisir que je vous adresse au nom du conseil municipal nos vœux les plus chaleureux pour cette nouvelle année 2022.

Qu'elle vous apporte le bonheur, la réussite de vos projets et surtout la santé dans le contexte sanitaire difficile qui persiste.

J'ai une pensée particulière pour tous ceux qui se trouvent dans la difficulté et la douleur ou dans l'inquiétude du fait de la maladie, ou pour la perte d'un être cher. Et à cet égard en 2021 n'a pas épargné un certain nombre d'entre nous : je leur apporte notre désir de soutien et leur souhaite de trouver le réconfort permettant de surmonter le traumatisme.

Pour la seconde année, nous n'aurons pas la joie de nous retrouver pour évoquer de vive voix l'actualité, les projets et enjeux pour notre commune et tout simplement passer un bon moment.

En outre, ce moment privilégié d'échange, de partage est aussi un instant de convivialité fidèle à notre tradition que certains appellent aujourd'hui « le bien vivre ensemble » qui n'est pas une découverte récente de notre commune où les habitants ont la porte ouverte et savent accueillir.

Aussi, c'est avec regret que nous devons annuler cette cérémonie car seul compte la détermination de tout faire pour que cette nouvelle vague de la pandémie ne trouve pas sa propagation par le biais de rassemblement propice à la contagion de la maladie.

Evidemment c'est aux plus fragiles que doit porter notre attention et je sais bien l'exaspération vécue par ces confinements et distanciations qui se perpétuent empêchant toute manifestation pourtant nécessaire à l'équilibre psychique en joignant l'utile à l'agréable.

Il est difficile d'avoir des certitudes sur l'évolution car la connaissance actuelle oblige à l'humilité. Je peux juste espérer que le plus dur est passé et que nous pourrons dès que possible reprendre nos activités professionnelles, associatives, sportives, festives, etc...

Néanmoins, je remercie très sincèrement et suis très reconnaissant envers tous ceux qui continuent d'exercer leur profession assurant la continuité du service à la commune, à l'école, à la Poste, au commerce ainsi que tous les services de santé et de maintien à domicile.

Que nos vœux vous accompagnent dans cette année 2022.

Hervé Guélou

HETOÙ 2022

Da Blufuriz, mignoned ker,

Gant plijadur hag en ano ar C'huzul-kêr e hetan deoc'h holl hon gwellañ hetoù evit ar bloavezh nevez 2022.

Ra zegaso deoc'h levez, berzh en ho raktresoù ha yec'hed dreist-holl d'ur mare ken diaes hag a bad ken pell.

Soñjal a ran dreist-holl en holl re a zo lakaet diaes hag er boan hag a zo nec'het abalamour d'ar c'hleñved pe o deus kollet unan kar tost. Un toulad ac'hanomp a zo bet skoet e 2021 : ra gavfont hon skoazell ha ma kavfont nerzh da drec'hiñ war ar boan.

Evit an eil gwech n'hon eus ket ar blijadur d'en em adkavout ha da gomz deus ar c'heleier, ar raktresoù da gas da benn hag ar pezh a zegasont d'ar gumun na da dremen, na vez ken, ur tamm amzer plijus asambles.

En tu-hont da se, evel omp kustum d'ober peurliesañ, en em welet evit komz an eil gant egile a zo a-bouez evit en em adkavout gant plijadur, tud 'zo a ra deus se «bevañ mat asambles» ha tud Plufur a oar digeriñ o dor ha reiñ degemer mat.

Desped hon eus e rankomp nullañ ar gouel met ret eo dimp ober deus ar gwellañ evit na vefe ket strewet ar c'hleñved en ur vodañ an dud en ul lec'h kloz.

Ret eo dimp teurel pled eus ar re wanañ evel-just ha gouzout a ran mat pegen start eo bevañ kenfinet ha pell an eil eus egile pa n'heller ket ken en em vodañ daoust m'hon eus ezhomm eus se evit mad ar spered hag evit ober traoù talvoudus ha plijus war un dro.

Diaes eo gouzout penaos e troio an traoù rak ar skiant hon eus eus ar c'hleñved a zo gwall vihan ha ret mat eo dimp chom humpl. H'hellan nemet hetañ eo tremenet ar pep gwashañ hag e c'hellfomp adkemer, buan a-walc'h, hon labour, hon micherioù, ar vuhez kevredigezhel, ar sport hag all.

Anaoudegezh vat am eus evit an holl re o deus kendalc'het gant o labour evit ma yafe pep tra mat en-dro er gumun, er skol, er post, er stal ha tro-dro d'ar yec'hed ha d'ar re dalc'het er gêr.

Bloavezh mat ha gwellañ hetoù d'an holl ac'hanoc'h.

Hervé Guélou

PERSONNEL

NICOLAS MEUDIC

Nicolas MEUDIC a rejoint nos services techniques le 15 juillet 2021. Nous lui souhaitons la bienvenue à PLUFUR.

Après des années d'expériences dans les métiers du bâtiment et des espaces verts en Bretagne, Nicolas a souhaité se rapprocher de son Trégor natal.

Suite au départ en retraite de Roland il pose sa candidature en mairie, sa motivation, sa polyvalence et son enthousiasme correspondaient à nos attentes.

Nicolas apprécie chaque jour, les responsabilités, l'autonomie ainsi que le travail en équipe auprès des élus, se rendre disponible rapidement pour effectuer une tâche urgente à l'école, à la cantine.

Où rénover un logement social, comme il le fait actuellement, apporter son assistance aux associations, et aux habitants, participent à son épanouissement dans son nouveau métier de technicien municipal.

JENNIFER LEFORESTIER

Jennifer Leforestier commence sa collaboration avec le syndicat des écoles par les TAP (Temps d'Activité Périscolaire) en 2015.



En parallèle, elle est bénévole pour l'aide aux devoirs. Puis elle fait des remplacements en mairie, à Saint Michel tout en assurant les remplacements en mairie de Trémel.

Satisfait de ses services, c'est tout naturellement qu'à la création du poste de secrétaire du syndicat en janvier 2021, nous nous sommes tournés vers Jennifer (horaires de présence en mairie de Trémel tous les matins de 8h30 à 12h30). Afin de lui assurer un complément Jennifer est présente en mairie de Plufur le mercredi après-midi en remplacement d'Amandine Dhee. Elle assure également les remplacements des congés en mairie de Trémel et de Plufur. D'un accueil agréable et souriante, elle attend votre visite pour tout renseignement.

TRAVAUX

CIMETIÈRE

Le conseil municipal a lancé le début des aménagements qui se dérouleront en 2022.

Nous travaillons en partenariat avec le CAUE (conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement des côtes d'Armor) et MICHEL COLLIN architecte paysagiste.

Le cimetière est situé dans le périmètre inscrit de la commune, l'aménagement sera soumis pour simple avis à l'architecte des bâtiments de France.

L'intérêt de ce travail en commun est de partager les expériences et réflexions, et ainsi définir nos besoins sur le sujet invoqué en rappelant que le cimetière n'est

pas un lieu comme les autres. C'est un lieu de mémoire, symbolique et très sensible.

Tous travaux nécessitent une grande réflexion, des visites sont programmées dans des communes ou des modifications des sols et aménagements diverses ont été effectuées.

Déroulement des travaux réalisés par phases dans le but de déranger le moins possible les moments de recueillement indispensable :

→ 1- Pose d'une clôture grillagée provisoire, elle protégera la zone de travaux. Côté ouest démolition du mur en plaques ciment présentant de grandes fragilités, enlèvement des souches d'arbres.

Création d'un soubassement béton, avant la construction du nouveau mur. (Choix à finaliser)

→ 2- Les gravillons seront retirés en surface, ensuite les allées seront engazonnées. (Un essai sera réalisé).

→ 3- Un jardin du souvenir et un columbarium seront créés.

→ 4- Le local situé côté Nord sera réhabilité dans son ensemble, les toilettes seront conservées.

→ 5- Un embellissement paysagé de l'ensemble viendra clore nos travaux. (Arbustes, plantation en pieds de mur, bancs).

Tous travaux ou changement de techniques d'entretien modifiant l'aspect visuel du lieu nécessitent une bonne communication en amont des travaux.

Différents panneaux informatifs des modifications d'entretien et d'aménagement du cimetière seront installés.



RÉFECTION : TOITURE DU COMMERCE MUNICIPAL

Dans le but, toujours important de maintenir un bâtiment communal en état, nous avons programmé au budget 2020 la réfection complète de la toiture. C'est chose faite depuis la fin novembre.

Des travaux effectués par TOER BREIZH couverture de TRÉMEL, lors de la consultation, un cahier des charges très précis avait été établi (bâtiment situé dans un périmètre classé), vous pouvez constater la qualité de réalisation de la pose des ardoises, des solins et zingueries.

Un avenant de 1157,10 € a été validé par le conseil municipal, il correspond :

- Au remplacement de gouttières défectueuses, visible après démontage.
- Un renforcement de queue de charpente, renfort d'une poutre, remplacement de sablière.
- Un entretien comprenant ponçage et application de peinture des huisseries et portes sera effectué aux beaux jours.



LOGEMENT CCAS

Suite aux réunions du CCAS (conseil d'administration du centre communal d'action sociale) du 03 et du conseil municipal du 06 décembre, les devis présentés par des entreprises locales ont été validés.

→ ELECTRICITE-CHAUFFAGE-SANITAIRE

• L'entreprise **LIGEON** réalisera la mise aux normes du tableau électrique général, des prises de courant, interrupteurs, luminaires ainsi que la pose de radiateurs radiants avec corps de chauffe (fluide thermo-conducteur caloporteur).

• Des robinets mitigeurs neufs remplaceront les très anciens de la salle de bains, et de la cuisine. Une VMC sera installée.

• Le ballon d'eau chaude sera remplacé.

Ces travaux permettent de répondre aux normes en vigueur.

→ AMENAGEMENT EXTERIEUR

L'entreprise **LE BRIQUER TP** va réaménager l'extérieur de l'ensemble du bâtiment (logement 1 et 2)

- Création d'une zone de stationnement pour chaque appartement.
- Pose d'une séparation entre les 2 logements, ainsi qu'une clôture extérieure avec 2 portillons situés à 5 mètres devant le bâtiment, ceci dans le but de sécuriser les extérieurs et de bien délimiter l'espace réservé aux locataires et à l'école.

→ COUVERTURE-ETANCHEITE-ZINC

L'entreprise **TOER BREIZH David OMNES** installera une ventilation dans les combles, exécution de rive à noquet et solin au mortier de chaux, conception de noues en zinc, reprise de charpente, traitement de la charpente (effectué en régie), nettoyage des gouttières des 2 logements, reprise de la frisette sous toiture en façade, et pulvérisation d'un anti mousse sur la toiture après reprise des ardoises et crochets.

→ TRAVAUX REALISES EN REGIE

NICOLAS MEUDIC, technicien municipal, aidé par **JEAN CLAUDE TERMET** jeune retraité, ancien technicien municipal qui souhaite participer bénévolement à la rénovation du logement avec une mission bien définie, donner de son temps pour restaurer un logement social, vont entreprendre les travaux suivants :

- Dépose de l'ensemble des cloisons dans les combles.
- Pose de laine de roche et pare vapeur au sol et dans le grenier.
- Révision des fenêtres et portes.
- Remplacement et reprise des Placoplats abîmés.
- L'ensemble des murs et cloisons sera lessivé, enduit, poncé, finition par application de 2 couches de peinture blanche.
- Les appuis des fenêtres seront recouverts par une plaque de laminé blanc.
- L'escalier en bois sera poncé + application d'huile de lin.

Nous souhaitons apporter aux futurs locataires un logement agréable, et confortable, une table extérieure de jardin viendra embellir l'ensemble.

Coût TTC de l'ensemble des travaux 30 960,40 €

La municipalité remettra les clefs de l'appartement rénové au CCAS début AVRIL, les entreprises locales nous suivent dans cet engagement, elles tiendront les délais.

PROGRAMME VOIRIE 2021

L'année 2021 a vu non seulement la réalisation d'un programme voirie conséquent mais aussi la réalisation de projets qui avaient été programmés les années précédentes ;

- La sécurisation du virage de Pont Maen 1 014,38 €.
- La signalisation dans le virage de Run ar Morzhadeg 2 367,46 €.
- L'amélioration de l'écoulement des eaux pluviales dans la rue Jules Ferry 7 366,96 €.
- Le busage de la route du Klandi afin d'améliorer la sécurisation de la circulation 9 447,10 €.
- L'enrobé sur le parking Jean Le Bras 19 585,40 € marquage compris.
- Le programme de réfection de voirie proprement dit qui a concerné les routes de Kastell Pik (360m), de Komanant Lann (260 m), Rostank Kermabalan (250m), Kerfall (320m), le Maerdi (770m) pour la somme de 106 007,88 €.

À cette dernière opération il faut rajouter l'aménagement d'un parking au Maerdi pour la somme de 2 575 €. Le montant total de ces travaux s'est donc élevé à 148 364,18 euros.

Nous tenons à remercier chaleureusement M. Roger Le Lay, propriétaire de la parcelle qui longe la route au Maerdi, de nous avoir autorisé à utiliser une bande de terrain lui appartenant afin de régler les problèmes de stationnement et de sécurisation de la circulation dans ce quartier de Plufur.

Orange a également accepté de déplacer, à sa charge, un poteau de téléphone qui gênait la circulation dans le virage.



Route et Place Merdy



Route Rostank



MAIRIE

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC

- **Lundi** : 8h30-12h30 / 14h00-17h00
- **Mardi** : 8h30-12h30
- **Mercredi** : 8h30-12h30 / 14h00-17h00
- **Judi** : 8h30-12h30
- **Vendredi** : 8h30-12h30 / 14h00-17h00

☎ 02 96 35 10 53

✉ mairie.plufur@wanadoo.fr

LES PERMANENCES DES ÉLUS

- **Hervé Guélou**
Maire : mardi & jeudi de 11h00 à 12h00
- **Jean-Yves Le Corre**
1^{er} adjoint : vendredi de 11h00 à 12h00
- **Marie Jamin-Kieffer**
2^e adjointe : mercredi de 11h00 à 12h00
- **Michel Riou**
3^e adjoint : samedi de 11h00 à 12h00
- **Sabrina Le Guyader**
4^e adjointe : samedi (semaines paires)
de 11h00 à 12h00

AGENCE POSTALE

HORAIRES D'OUVERTURE

- **Lundi** : 9h00 - 11h45
- **Mardi** : 9h00 - 11h45
- **Mercredi** : 10h00 - 11h45
- **Judi** : 9h00 - 11h45
- **Vendredi** : 9h00 - 11h45
- **Samedi** : 10h00 - 11h45

Les heures limite de dépôt sont du lundi au samedi : 11h45.

RECENSEMENT

Le recensement se déroulera du 20 janvier au 19 février 2022. Il sera effectué par Mme Dominique DA CUNHA, agent administratif à l'agence postale communale. Une notice sera distribuée dans votre boîte aux lettres, il conviendra d'y répondre rapidement et de privilégier la réponse par internet. Le recensement est OBLIGATOIRE et GRATUIT.



DÉCLARATION URBANISME

Le service de demande d'autorisation d'urbanisme évolue. A compter du 1^{er} janvier 2022, les usagers pourront déposer leurs demandes d'autorisation d'urbanisme de manière électronique (en privilégiant le format «PDF»). Pour déposer votre demande, une seule adresse : mairie.plufur@wanadoo.fr

Les demandes pourront néanmoins toujours se faire comme actuellement en mairie.

Mise en place de la saisine par voie électronique (SVE) pour les demandes d'autorisation d'urbanisme



UN DROIT POUR LES USAGERS,

UNE OBLIGATION POUR TOUTES LES COMMUNES

Au 1^{er} janvier 2022, l'ensemble des communes devront proposer à leurs usagers un service de saisine par voie électronique (SVE) pour les demandes d'autorisation d'urbanisme (DAU).

La SVE est un droit, pour les usagers qui le souhaitent, de saisir l'administration par voie électronique. Ceux-ci conservent la possibilité de déposer leurs dossiers au format papier.

*Pour toutes demandes d'autorisation d'urbanisme (CU, DP, PC...),
et à partir du 1^{er} janvier 2022, vous pourrez donc transmettre vos dossiers à
l'adresse habituelle de la mairie :*

mairie.plufur@wanadoo.fr

AD'AU, déjà accessible sur service-public.fr, peut compléter votre dispositif de SVE

AD'AU, pour assistance aux demandes d'autorisation d'urbanisme, permet d'orienter le pétitionnaire dans la constitution de son dossier. Ce service proposé par l'Etat ne se substitue pas au dispositif SVE que les communes doivent mettre en place, ni à l'accompagnement qu'elles peuvent proposer à leurs pétitionnaires.

TRANSPORTS À LA DEMANDE

Pour permettre au plus grand nombre de se déplacer en toute liberté, différents services de transports à la demande existent sur le territoire.



Service de transport à la demande vous emmène d'un point d'arrêt identifié vers un autre point d'arrêt identifié.

Ouvert à tous et sans inscription, la réservation se fait auprès de la plateforme de relations usagers de LTC au 02 96 05 55 55, au plus tard la veille avant 17h00 et au plus tôt 2 semaines avant le trajet. Il est recommandé de s'y prendre tôt !

Horaires : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h45 à 16h00 (modifications possibles pendant les vacances scolaires).

Tarifs identiques à ceux des lignes régulières du réseau Tilt.



Service de transports à la demande à destination des personnes à mobilité réduite titulaires d'une carte d'invalidité à plus de 80% ou ayant plus de 80

ans et ayant un quotient familial inférieur à 1 600 €. Les utilisateurs de fauteuils roulants peuvent être pris en charge par nos véhicules adaptés.

L'inscription, obligatoire, se fait directement auprès de LTC en remplissant un dossier. Une fois inscrit, la réservation se fait auprès de la plateforme de relations usagers de LTC au 02 96 05 55 55, au plus tard la veille avant 17h00 et au plus tôt 2 semaines avant le trajet. Il est recommandé de s'y prendre tôt ! Le jour du déplacement, un chauffeur Tilt vient vous chercher avec un véhicule adapté. Compte-tenu de la nature du service, l'horaire est indicatif et peut légèrement varier. Soyez prévoyant et flexible.

Horaires : du lundi au samedi sur tout le territoire communautaire, de 9h30 à 18h30 sauf samedi 9h-12h / 14h-17h30 (modifications possibles pendant les vacances scolaires).



Service de transports à la demande à destination des personnes de plus de 18 ans et justifiant d'un quotient familial inférieur à 1 600 €. Ce service

permet de se déplacer au sein d'un des 6 pôles du territoire communautaire (Plestin-les-Grèves, Plouaret, Cavan, Tréguier, Lézardrieux, Perros-Guirec). Un dépla-

cement sur Lannion est également possible, par dérogation, soit pour consulter un médecin spécialiste absent sur le pôle d'origine, soit pour une administration non présente sur le pôle d'origine (Sous-préfecture, centre hospitalier, Pôle Emploi, gare SNCF).

L'inscription, obligatoire, se fait directement auprès de LTC en remplissant un dossier d'inscription. Une fois inscrit, la réservation se fait auprès de la Plateforme Relations Usagers de LTC (02 96 05 55 55), sauf pour le pôle de Tréguier, auprès de la Centrale de Mobilité des Côtes d'Armor (0 810 22 22 22).

Horaires : du lundi au vendredi de 8h à 18h30 et le samedi, de 9h à 12h et de 14h à 17h30.

LES INFIRMIÈRES

Elisabeth Deverly	8 rue des vallées 07 88 44 02 72
Morgane Le Bras	4 rue Jules Ferry 06 02 03 66 81

LES HORAIRES DE LA DÉCHETTERIE ET COLLECTE DE DÉCHETS

Horaires d'hiver du 1/10 au 30/04

→ **Mardi, jeudi, samedi :** 9h00-12h00 / 13h30-17h30

Horaires d'été du 1/05 au 30/09

→ **Mardi, jeudi, samedi :** 9h00-12h00 / 13h30-18h00

LES ASSISTANTES MATERNELLES

Cindy Charcosset	Place Jean Le Bras 07 83 93 54 40
Claudie Morvan	Lesteo 02 96 35 15 80

HORAIRES DE LA BOULANGERIE

→ **Mardi :** 7h30-13h00 / 16h00-19h00

→ **Mercredi :** 7h30-13h00

→ **Jeudi :** 7h30-13h00 / 16h00-19h00

→ **Vendredi :** 7h30-13h00 / 16h00-19h00

→ **Samedi :** 7h30-13h00 / 16h00-19h00

→ **Dimanche :** 7h30-13h00

BIBLIOTHÈQUE

→ **Samedi :** 10h00-12h00

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

COLIS DE NOËL



Les membres du CCAS se sont réunis début décembre pour échanger autour de la confection et la distribution des colis de Noël aux personnes de Plufur résidants en structures hospitalières. Onze personnes sont concernées. Elles en ont bénéficié fin décembre. Nous leur présentons nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2022.

REMISE DES DICTIONNAIRES

Le vendredi 27 août a eu lieu la traditionnelle remise des dictionnaires aux enfants qui quittent le CM2 pour vivre de nouvelles aventures au collège. Ils étaient quatre présents sur les six enfants conviés à cette petite cérémonie. Eva Barbier Estève, Lilou Geffroy, Lowan Henry et Quentin Denizet étaient entourés de leur famille.

A Plufur, cette belle tradition se poursuit depuis 1996 autour du maire, Hervé Guelou et des membres du CCAS. Il s'agit là de ritualiser une étape importante du passage de l'école primaire vers la cour des grands : le collège. Le dictionnaire est un vecteur incontournable de la connaissance, il est utile à tout âge de l'existence.

Pour certains d'entre nous, il est l'ami fidèle de toute une vie.

Cette réunion fut aussi l'occasion pour le maire de remercier le travail de l'équipe pédagogique tant pour la qualité de l'enseignement dispensé, que pour l'encadrement stable depuis de nombreuses années. Ceci est un socle solide rassurant pour les enfants.

L'école est un des curseurs importants du niveau de vitalité d'un village. Il est donc essentiel de maintenir cette institution au cœur de la vie communale.

Ce moment fut également l'objet de remerciements adressés au personnel de la cantine et au cuisinier Pascal, véritable maître d'œuvre de délicieux repas appréciés de tous. À cette occasion, nous avons eu le grand plaisir de rencontrer des parents nouvellement implantés à Plufur. Nous les remercions pour avoir choisi notre commune où il fait bon vivre.



Nous avons été très honorés de retrouver Madame Estève, enseignante durant 27 années à Plufur et qui, pour ce temps de partage, accompagnait sa petite fille Eva. Les plus anciens d'entre nous ont pu évoquer des souvenirs d'enfance. À l'issue de la distribution des dictionnaires, le verre de l'amitié proposé a conclu ce temps de convivialité dans la bonne humeur.

ETAT CIVIL

En 2021, nous avons enregistré 1 mariage, 9 décès et 6 naissances pour 543 habitants. Nous souhaitons la bienvenue à Clémence, Ayden, Ruben, Django, Maéva et Sohanne.

VIE ASSOCIATIVE

Le 29 octobre dernier, la commission «communication et cadre de vie» a reçu les représentants des associations de la commune. Durant cette réunion, nous avons pu échanger sur cette période où l'organisation d'événements a été compliquée voire impossible à certains moments. D'une manière générale, il semble de plus en plus difficile de mobiliser des bénévoles pour organiser des manifestations et surtout prendre des responsabilités dans les bureaux. Les associations qui n'ont pas encore tenu leur assemblée générale vont le faire début d'année.

N'hésitez donc pas à les rejoindre pour faire vivre l'animation sur notre commune !

EXPOSITIONS

Ici c'est pas Dubaï

La maison des services a hébergé l'exposition «Ici c'est pas Dubaï» du photographe Philippe Robin du 14 novembre au 8 janvier.

Alors qu'il accompagnait son fils pour son stage de fin d'étude, il a voulu figer ses premières impressions. Ces clichés ont, dans un premier temps, alimenté un blog. Ils ont ensuite été exposés à Lille, Rennes et Morlaix.



L'auteur a été présent les 27 novembre et 11 décembre pour échanger avec les visiteurs.

Vous pouvez retrouver ses travaux sur :
www.philipperobinphotographe.com

Antoine Guillopé

Fin septembre, l'auteur-dessinateur d'albums jeunesse Antoine Guillopé a rendu visite aux élèves. Il est notamment le créateur de la série des « Akiko », « Loup Noir », « Grand blanc », « Pleine lune », « Plein soleil », etc.

La visite de l'artiste se faisait dans le cadre du Contrat Départemental Lecture Itinérance (CDLI) qui cible prioritairement les territoires ruraux où il est essentiel de faire venir la culture. L'auteur a partagé avec les classes sa passion pour son métier. Les élèves ont ainsi découvert sa technique d'illustration de prédilection, la technique au laser, qui permet de faire des pages découpées de manière très précise. Lors d'un atelier animé par Antoine Guillopé, chacun a ensuite dessiné Akiko, une héroïne de ses albums. Les travaux des élèves sont exposés à la maison des services.

PORTRAIT BRUNO GUITARD, LE VRAI MARSEILLAIS



Originaire de Marseille, Bruno Guitard est installé au Maerdi depuis 2014. Ancien gardien de la paix, il avait demandé sa mutation dans la région et après 20 ans de service, il décide de changer de vie en prenant une mise en disponibilité pour 3 ans.

Attiré par le relationnel, il commence par créer son activité de commerce de savons sur les marchés. Attaché aux traditions, il choisit naturellement ce produit qui lui rappelle sa région natale.

En janvier 2018, après une formation, il se lance dans la fabrication du savon sans huile de palme qu'il distribue toujours sur les marchés. En février 2020, il démissionne de la police pour créer sa boutique au Maerdi qu'il ouvre le 1^{er} juillet. Après de longues négociations, il obtient l'autorisation d'ouvrir un point relais auprès de Mondial Relay, ce qui lui permet à la fois de se faire connaître et de proposer un service supplémentaire à la population de Plufur et des communes environnantes. En été 2021, sa femme Bérénice le rejoint sur l'activité familiale.

La boutique est ouverte du lundi au samedi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 18h sauf le jeudi.

Bruno Guitard

06 11 15 78 63 - www.levraimarseillais.com

BIODIVERSITÉ

L'ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ, ÇA DONNE QUOI SUR PLUFUR ?

Entre 2019 et 2021, Lannion-Trégor Communauté a conduit un grand Atlas de la biodiversité à l'échelle des 57 communes du territoire. Presque 7000 espèces ont été identifiées grâce à la mobilisation des associations naturalistes, des études menées ou lancées par LTC mais aussi grâce à l'importante mobilisation des habitants.



Vous faites ainsi peut être partie des 740 personnes qui participent à l'inventaire participatif de notre patrimoine naturel en localisant leurs observations sur le

portail internet (www.biodiversite.lannion-tregor.com)? C'est sans inscription, sans téléchargement et utilisable depuis son ordinateur ou son smartphone.

On connaît à ce jour 572 espèces sauvages sur la commune de Plufur. Animaux, végétaux et champignons sont concernés. L'avancée de la connaissance est donc réelle puisque le site de l'Inventaire national du patrimoine naturel n'en recensait jusqu'alors que 324 (dont le Loup gris, en ... 1813!).

Parmi les espèces de notre patrimoine naturel, on peut par exemple citer l'Escargot de Quimper (que l'on ne rencontre qu'en Bretagne et... dans le nord de l'Espagne), la Loutre d'Europe ou le Muscardin, petit rongeur, qui ressemble à la fois à un Écureuil, un Lérot et un petit Lémurien !

Ces résultats seront bientôt présentés en détails et en cartographie avec la parution du bilan de l'Atlas de la biodiversité porté par LTC. Et bien sûr, il n'est pas trop tard pour participer ! Devant le succès du portail internet, le site survit à la démarche d'Atlas. Bientôt 600 espèces sur Plufur ?

LE YAR

Il y a quelque temps, au cours d'une réunion du SAGE (Schéma d'Aménagement et Gestion de l'Eau) Baie de Lannion, parmi les documents projetés, est apparue à l'écran une carte du bassin versant du Yar. En effet, les services de l'Etat ont procédé à un inventaire des réseaux hydrographiques des territoires que l'on peut d'ailleurs retrouver sous forme de lien sur le site du SAGE.

J'ai obtenu une extraction de cette carte afin de pouvoir la partager avec vous.

Par ailleurs, j'ai pu lire sur le Net quelques affirmations concernant cette rivière qui me paraissent sujettes à discussion voir à caution.

Le territoire de la commune de Plufur est très impacté par la rivière du YAR et son système hydrographique. Cette rivière, modeste par sa longueur, (20km) a eu un rôle important par le passé parce qu'elle constituait une force motrice qui a permis de faire tourner un grand nombre de moulins le long de son cours.

Le Yar, (ar stêr YAR, ar YAR en breton) coule depuis sa source située au nord de la commune de Guerlesquin jusqu'à son embouchure, dans le milieu de la Lieue de Grèves où il se jette dans la Manche à Pont ar Yar à la frontière entre Plestin-les-Grèves et Tréduder.

Il sert également de frontière entre les communes de Guerlesquin et Plounérin, entre Plounérin et Plufur entre Plufur et Trémel, Plestin et Tréduder.

Le Yar alimente l'étang du Moulin Neuf (Stank ar Vilin Nevez) qui faisait tourner le moulin du même nom et dont les bâtiments ont été détruits pour faire place aux quatre voies de la RN 12. L'étang et sa zone sont intégrés aujourd'hui dans la zone du parc régional géré par LTC.

Il alimentait également les étangs du Moulin de Kerprigent en Plounérin, de Manac'hti en Plufur, les moulins de Saint Nicolas, de Kerverzit, de Kervidonne en Trémel et Milin ar Rivier à l'embouchure et d'autres encore sans doute.

Quand on interroge le Net on peut trouver réponse à n'importe quelle question sauf que les renseignements diffusés sont souvent erronés.

Ainsi, si vous évoquez le Yar vous aurez un certain nombre de renseignements qui sont exacts d'autres qui le sont moins. Ainsi, il vous est indiqué que le Yar n'a qu'un affluent : le Dour Ellego. Or, si vous observez la carte publiée sur ce bulletin il est flagrant que cette affirmation est inexacte si l'on en juge par le grand nombre de ruisseaux et rus qui convergent et se jettent dans le Yar ; certains sont très courts mais d'autres coulent dans la campagne sur parfois plusieurs kilomètres. Certains ont des noms, comme le Dour Ellego, le Dour Plat, le Dour Bihan, pour les autres des personnes ont sans doute encore leurs noms en mémoire, (n'hésitez pas à nous les signaler). Un travail de recherche sera à mener dans la matrice cadastrale. On trouve également une autre affirmation : le Dour Ellego est le seul affluent du Yar. En fait, si l'on observe la carte IGN au 1:25000 ème, il semblerait que le Dour Ellego se jette du côté de Saint Adrien dans le Dour Plat qui lui rejoint le Yar au niveau du Veuzit. Le Dour Plat prend sa source entre Poullousouarn vras et Poullousouarn Vihan.

Un autre affluent qui a sa source autour de Gwern ar C'hastell passe par Pont Saliou et le Klandi puis rejoint Le Yar en dessous de Komanant Lann. Un ancien propriétaire de ce lieu avait évoqué le nom de Dour Bihan et avait également cité le Dour Plat en le situant à l'Est de son domaine. Ce qui semblerait corroborer ce qui est indiqué sur la carte. (A confirmer ou infirmer ?)

Du côté Trémel un autre affluent dont la source semble se situer du côté de Kerskrinou en Plestin se jette dans le Yar tout près de Lann Blufur.

Ce qui saute aux yeux en regardant la carte est le maillage dense que constitue le système hydrographique du bassin versant du Yar Tout ar pesked a ya d'ar mor « tous les poissons vont à la mer » comme dit l'adage mais pas que : il est facile de se rendre compte que toute action peut avoir

un impact jusqu'à la mer. En ces temps d'algues vertes, ce qui arrive du Yar en plein milieu de la Lieue de Grèves est loin d'être anodin, alors que cette rivière n'est pas très chargée en éléments nutritifs.

On peut évoquer l'année ou le début de l'hiver fut très froid jusqu'en début février et ou les épandages d'azote sur céréales furent précoces mais cette période fut suivie de fortes pluies pratiquement jusqu'au mois de juin avec pour corollaire les ruissellements.

Il avait été calculé, à l'époque, qu'il arrivait à Pont ar Yar l'équivalent azote d'une semi remorque d'amonitrate en 24h, et cela sur plusieurs jours. Mais on pourrait également évoquer les assainissements non conformes, les rejets de stations d'épuration, les fossés et les talus traités aux pesticides, toutes choses vues comme anodines à leurs niveaux mais qui répétées et accumulées finissent en grande partie à l'embouchure en passant par le captage de la station de traitement d'eau potable dont les responsables doivent se débrouiller pour fournir une eau conforme, l'ARS veille...

Une autre affirmation véhiculée par le Net est l'explication du nom du Yar qui se traduirait « Poule » en français.

Si l'on se mêle de toponymie il faut se méfier de solutions trop faciles et surtout trop évidentes. C'est passer à côté de l'histoire des mots.

Il est fort probable que nos ancêtres avaient déjà nommé cette rivière et toutes les autres sans doute alors que ni le breton ni le français n'existaient dans leur formes actuelles.

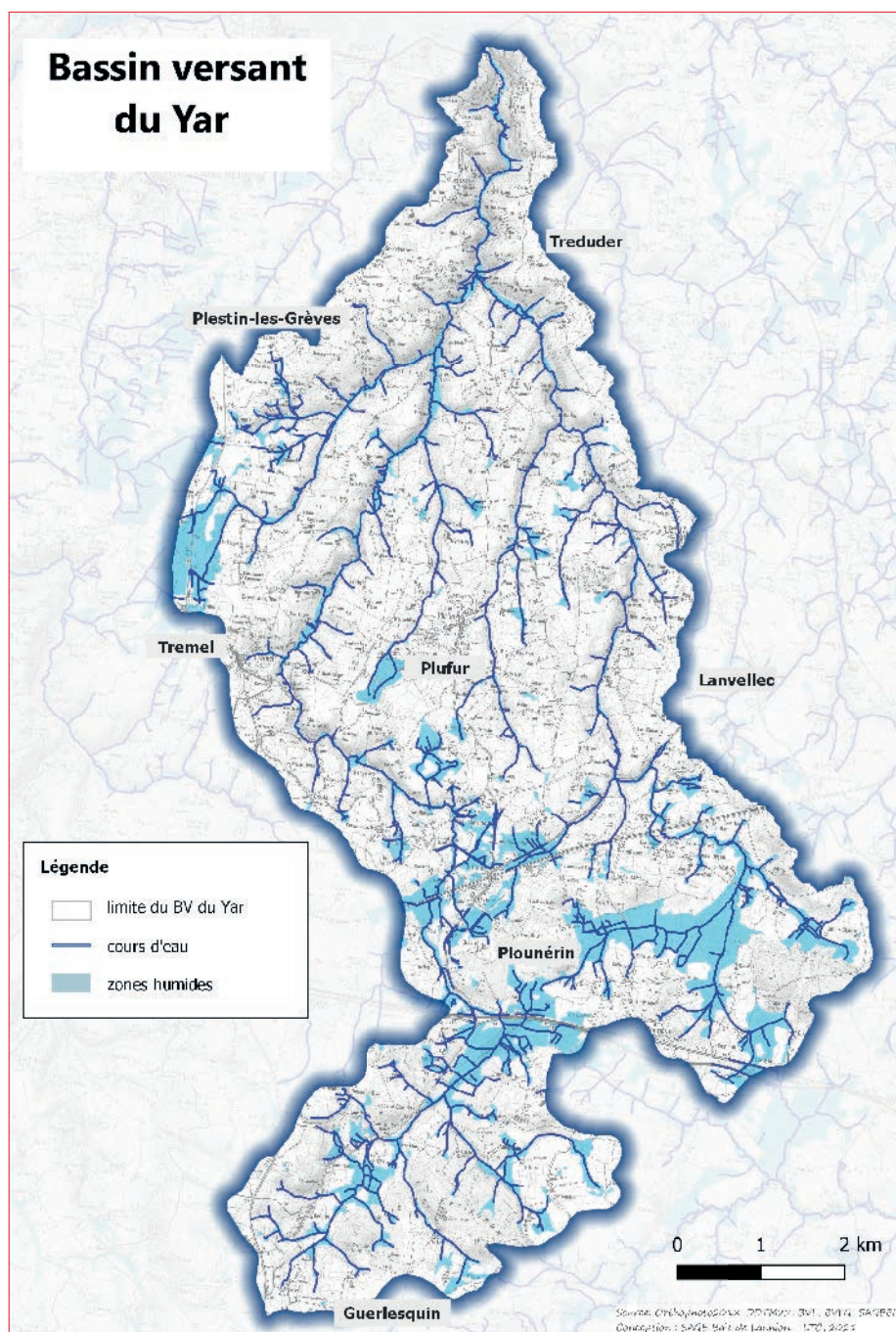
L'origine est un ancien mot celtique voir indo européen « isara » qui se traduit par « l'impétueuse, la rapide » (Delamarre Dictionnaire de la Langue Gauloise 2003 page 162) nom de rivières répandu un peu partout en Europe et dont les plus connues sont l'Isère dans les Alpes, l'Isar en Bavière, on a aussi l'Yser en Flandres, l'Iser en Bohême, l'Oise, affluent de la Seine (Isara, César) l'Iseran en Savoie, l'Yzeron, affluents de la Loire et du Rhône, l'Aire dans le Yorkshire... Isara en Vénétie, Istra Eisra en Lituanie...

En Bretagne on trouve l'Hyères du côté de Carhaix en breton Yêr (prononciation comme hier) que l'on ne peut confondre avec yer :iêr le pluriel de poules !). L'évolution historique est : **isara, isar, ihar, i'ar** et enfin **ja:r**, l'ancien **S** évolue très souvent en **H** en zone bretonne.

Voilà quelques réflexions inspirées par l'observation de la carte du bassin versant du Yar, il serait intéressant de retrouver les noms des ruisseaux de nos campagnes et éventuellement de confronter nos points de vue.

J.Y. Le Corre

BASSIN VERSANT DU YAR



ÉDITION ET PRODUCTION

Directeur de la publication
Hervé GUÉLOU, Maire de Plufur.

Commission communication
Hervé GUÉLOU,
Sabrina LE GUYADER et Erwan LE GALL

Rédaction
Commision communication,
conseillers, associations.

Conception et impression
Le p'tit imprimeur.bzh - Tél. 02 98 72 84 69
BAT du 24/01/2022

Crédit photos
Erwan Le Gall, Le Télégramme, Séverine CAPRA.

**Vous souhaitez nous faire partager
vos anciennes photos de la commune ?**

N'hésitez pas à nous les envoyer
par mail à : plufur22310@gmail.com,
ou à nous les confier le temps de
les scanner.